

**152**

**DB55**

Construction de l'axe McConnell-Laramée  
entre l'autoroute 50  
et le chemin de la Montagne  
Hull

6211-06-0a1

**LA SÉCURITÉ URBAINE DES FEMMES HULLOISES:  
RAPPORT DE RECOMMANDATIONS**

**PRÉSENTÉ PAR BIBIANE LÉPINE, COORDINATRICE DU PROJET LE DROIT DE CITÉ  
DES FEMMES HULLOISES -1994-**

## **6. LES RECOMMANDATIONS**

Le Comité consultatif soumet une série de recommandations. Ces recommandations sont proposées comme des actions concrètes à poser afin d'augmenter la sécurité des lieux publics et de diminuer le sentiment d'insécurité des femmes dans la Ville de Hull. Ces recommandations articulent la sécurité des femmes dans l'environnement urbain comme un indicateur privilégié de qualité de vie des membres de la collectivité et identifient une responsabilité collective dans la réponse aux besoins identifiés.

**R.1 Que les autorités municipales incluent dans l'élaboration de tout projet urbain des réponses aux besoins exprimés par les femmes lors des consultations publiques.** Concrètement, le Comité consultatif recommande que dans l'élaboration de tout projet, tels aménagement, développement, revitalisation, sécurité publique, il y ait des interventions pour répondre aux besoins exprimés lors des consultations publiques. Les besoins exprimés sont :

- le besoin de vivre un sentiment de sécurité sur les lieux publics
- le besoin de diminuer les situations d'insécurité vécues sur les lieux publics
- le besoin de modifier les lieux publics propices à l'agression
- le besoin d'agir concrètement pour augmenter la sécurité réelle des femmes et le sentiment de sécurité dans l'environnement urbain.

**R.2** Que la direction de la planification, exploitation et développement utilise la liste de vérification de la sécurité des lieux publics comme un outil de référence lors de l'opération, entretien et réparations des infrastructures publiques de la ville. Cette recommandation propose que les éléments susceptibles d'influencer un sentiment de sécurité sur les lieux publics soient considérés comme des critères d'évaluation de la sécurité de lieux publics et qu'ils déterminent les correctifs pour améliorer la sécurité des femmes sur ces lieux.

**R.3** Que la direction de la planification, exploitation et développement, lors de l'évaluation de projets, conception de plans et devis, mise en oeuvre de divers équipements urbains, contrôle de services publics, applique des outils déjà existants dans une perspective de sécurité urbaine des femmes, utilise la liste de vérification des lieux comme outil de référence et développe de nouveaux outils en cette matière. Cette recommandation propose que les éléments inhérents à la sécurité urbaine des femmes soient systématiquement pris en considération dans tout dossier. Des outils tels, la réglementation, des normes et standards pourraient aussi être appliqués dans cette perspective.

**R.4** Que les autorités municipales incluent dans ses orientations le développement des normes et standards en matière de sécurité urbaine des femmes et ce, en concertation avec les autres champs de compétences et les comités concernés. Cette recommandation propose l'élaboration d'une politique en matière de sécurité urbaine et ce, en concertation avec d'autres champs de

compétence, tels institutions scolaires, Commission de la Capitale nationale (CCN) pour promouvoir la sécurité publique des lieux. Des lieux comme des complexes sportifs, les pistes cyclables, les piscines des écoles secondaires, les guichets automatiques sont souvent reconnus par les femmes comme des sites à risque d'agression sexuelle, particulièrement en fonction des lacunes de l'éclairage, du peu de prévisibilité de mouvements et de l'isolement du site.

**R.5 Que la direction de la qualité de vie et services à la population identifie les correctifs à apporter pour considérer la sécurité urbaine des femmes comme un indicateur privilégié de qualité de vie. Dans cette perspective :**

- Que le Service des loisirs de la Ville de Hull offre des cours d'auto-défense (Wen-do) dans la grille horaire des activités semestrielles
- Que le Service des loisirs de la Ville de Hull planifie des événements publics dans l'ensemble des parcs pour augmenter l'occupation de ces sites.
- Que le Comité « Hull, ville en santé » continue l'activité Vélo patrouille et que les patrouilles de policiers en bicyclette sur les pistes cyclables perdurent.
- Que le Service de police établisse un rapport d'événement pour toute plainte d'atteinte à la pudeur.

**R.6 Que les autorités municipales forment un comité consultatif «Femmes et Ville» pour alimenter la réflexion et la mise en oeuvre d'actions de concertation en matière de sécurité urbaine des femmes et assume un suivi aux présentes recommandations.**

**R.7 Que les autorités municipales accueillent les recommandations élaborées par les membres du Comité consultatif comme une première étape en vue d'améliorer la sécurité urbaine des femmes hulloises.**